



PROTÉGER L'ENTREPRISE

L'impossibilité à exercer ou la disparition d'un associé peut entraîner des difficultés pour l'entreprise : liquidation pour rembourser aux ayants droit le montant du capital détenu par l'associé disparu, arrivée d'un nouvel associé non désiré ou encore mise en péril de son contrôle pour les associés survivants.

PRÉVOYANCE CROISÉE ASSOCIÉS **naoassur** PROTECT

Des solutions et garanties performantes en cas de décès ou d'invalidité d'un associé, permettant à l'adhérent (personne morale ou physique) de bénéficier de liquidités pour racheter les parts de l'assuré disparu et assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.

VERSEMENTS À L'ENTREPRISE

- Décès/PTIA : capital jusqu'à **20 M€**
- IPT : capital jusqu'à **5 M€**

GARANTIES SOLIDES

- **IPT** en option
- **Irrévocabilité** du tarif DC PTIA
- Indemnisation dès 66% de taux d'invalidité

ADHÉSION SIMPLIFIÉE

Sélection médicale :

- En ligne : **QSS** jusqu'à 50 ans et 450 000 € assurés
- Allégée : **pas d'ECG d'effort** demandé au-delà de 50 ans

Sélection financière au-delà de 1,5 M€



Armand, 55 ans, dirigeant associé à Caroline et Renaud

“ Je détiens une part majoritaire de notre entreprise commune. Celle-ci a une valeur estimée à **620 000 €**. J'ai désigné Caroline et Renaud, comme bénéficiaires, si jamais il m'arrivait malheur. Le capital qui leur serait versé leur permettrait de payer le rachat de mes parts auprès de mes héritiers. Nous avons choisi le contrat Naoassur Protect, en couverture décès et perte d'autonomie, pour seulement **146 €/mois.** ”

Fiscalité

- Les cotisations versées ne sont **pas déductibles du bénéfice imposable** de l'entreprise, car elles ne sont pas considérées comme des charges d'exploitation. Ces cotisations peuvent **entrer dans l'assiette taxable de l'assuré** et être soumises selon son âge :
 - à un prélèvement après abattement de 152 000 € (<70 ans)
 - aux droits de succession après abattement de 30 500 € (>70 ans)
 Voir Articles 990-I ou 757 B du code général des impôts

- En cas de décès de l'associé, le capital versé aux associés survivants est **exonéré de droits de succession.**

PÔLE EXPERT

POUR VOS DOSSIERS COMPLEXES

Nous faisons intervenir notre **équipe de spécialistes en risques spéciaux** : analyse médicale et financière de haut niveau, tarification adaptée, accompagnement personnalisé, réactivité.



Calcul du montant assurable



Il correspond à la valeur des parts détenues par chacun des associés après valorisation de l'entreprise

Une offre exclusive

DIGITAL
INSURE



assurée par

AG2R LA MONDIALE

réassurée par

SCOR

MODALITÉS

- **Adhérent** : entreprise (personne morale) ou associés (personnes physiques).
- **Assuré** : associé. Toute personne physique, âgé d'au moins 18 ans, détentrice de parts du capital social d'une entreprise et lié par un contrat social à au moins un autre associé du fait des statuts de la société.
- **Bénéficiaire(s)** : associé(s).

TERRITORIALITÉ À L'ADHÉSION

- **Adhérent** : le siège social de l'entreprise ou la résidence des associés doivent être situés en **France***.
 - **Assuré** : l'associé assuré doit résider en France*
- * dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion

GARANTIES

	Âge à l'adhésion	Âge de fin de garantie	Nature de garantie	Association entre garanties	Base de tarification	Type de prestations	Montant assuré		Durée max de la prise en charge	Montant max de la prestation	Franchise
							Minimum	Maximum (sur 1 tête tous contrats confondus)			
Décès	75 ans inclus	85 ans	Obligatoire	PTIA	Toutes causes	Capital	15 000 €	20 M€	Non concerné	20 M€	Non concerné
PTIA	66 ans inclus	67 ans		Décès							
IPT					Complémentaire	Décès et PTIA					

FORMALITÉS MÉDICALES

	Jusqu'à 45 ans	46 à 50 ans	51 à 65 ans	66 ans et plus
Jusqu'à 250 000 €	DES	QSS	QS	RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA
250 001 € à 350 000 €			RM + BIO + PSA	
350 001 € à 400 000 €	QSS			
400 001 € à 450 000 €				
450 001 € à 750 000 €		RM + BIO		RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA
750 001 € à 1 000 000 €		RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur)		
1 000 001 € à 1 600 000 €				RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA + QFC
> 1 600 000 €				RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA + QFC + Échocardiographie

Les formalités médicales sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et du capital à assurer en tenant compte des encours sur le même produit chez le même assureur.

FORMALITÉS FINANCIÈRES

Seuils de déclenchement

Formalités **déclaratives** : à partir de **1 000 001 €**

Formalités **justificatives** : à partir de **1 500 001 €**

Pièces justificatives demandées

- Liasses fiscales des 2 dernières années
- Extrait K-bis et convention entre associés (si elle existe)
- Une copie du bilan d'évaluation de la société

SOLIDITÉ FINANCIÈRE DES PORTEURS DE RISQUE

- Notation Standard & Poor's février 2024 de l'assureur AG2R La Mondiale : **A perspective stable**
- Notation Standard & Poor's juillet 2024 du réassureur SCOR : **A+ perspective stable**